

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 mars 2020 par conférence téléphonique.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2020-03-147 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-03-148 ADOPTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-891 RÉGISSANT LES HEURES D'OUVERTURE ET FERMETURE DES PARCS MUNICIPAUX ET PATINOIRES EXTÉRIEURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance extraordinaire du 20 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2011-891-01, lequel modifie le règlement 2011-891 régissant les heures d'ouverture et fermeture des parcs municipaux et patinoires extérieures sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-03-149 FERMETURE DES PARCS MUNICIPAUX ET PATINOIRES EXTÉRIEURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT la crise actuelle liée au COVID-19;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction de la Santé publique du Québec;

CONSIDÉRANT le danger que représente l'utilisation des équipements de loisirs publics;

CONSIDÉRANT le règlement 2011-891;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et

- QUE ce Conseil ordonne la fermeture des parcs municipaux et des patinoires extérieures sur le territoire de la Ville, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

2020-03-150 DROITS DE MUTATION. MESURES SPÉCIALES CONCERNANT LE COVID-19

CONSIDÉRANT la crise liée au COVID-19;

CONSIDÉRANT les répercussions économiques sur les revenus des résidents de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil ordonne la suspension, à partir du 21 mars 2020, des frais d'intérêts pour des soldes impayés de droits de mutation, et ce, jusqu'à nouvel ordre;
- QUE cette suspension soit en vigueur uniquement pour les droits de mutation perçus au cours de l'année financière 2020;
- QUE ce Conseil permette aux citoyens visés par un droit de mutation de demander un délai de grâce pour le payer, lequel pourrait passer de 30 à 90 jours;
- QUE ce Conseil mandate la direction Finances et Trésorerie afin d'étudier et d'approuver ces demandes le cas échéant.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-03-151 TAXES FONCIÈRES - MESURES SPÉCIALES CONCERNANT LE COVID-19

CONSIDÉRANT la crise liée au COVID-19;

CONSIDÉRANT les répercussions économiques sur les revenus des résidents de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil décrète le report des versements de taxes municipales d'un mois;
 - Le versement du 9 juin est reporté au 9 juillet 2020;
 - Le versement du 8 septembre est reporté au 8 octobre 2020;
- QUE ce Conseil décrète la suspension, à partir du 21 mars 2020, des frais d'intérêts pour des soldes impayés de taxes foncières pour l'année 2020, et ce, jusqu'à nouvel ordre.
- QUE cette suspension ait cours uniquement sur les taxes foncières imposées pour l'année financière 2020;

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-03-152 ANNULATION, BIBLIOTHÈQUE. FRAIS DE RETOUR DE LIVRES ET JEUX

CONSIDÉRANT la crise liée au COVID-19;

CONSIDÉRANT les répercussions économiques sur les revenus des résidents de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil renonce aux frais de retour de livres et jeux de la bibliothèque jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-03-153 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- DE clore la séance à 15 h 46.

ADOPTÉE à l'unanimité